



Pacs et dettes sociales du gérant majoritaire

Par **japt**, le **02/03/2013** à **18:17**

Bonjour, je suis en cogérance majoritaire de sarl avec mon partenaire de pacs. J'ai un retard de paiement important de charges sociales personnelles (URSSAF, RAM, CIPAV). Mon partenaire lui n'a pas de dettes sociales. On me menace aujourd'hui d'une saisie de mes biens mobiliers. Nous vivons sous le même toit mais seul mon ami est propriétaire (maison achetée avant conclusion du pacs). Nous sommes sous le premier régime du pacs soit l'indivision. J'ai donc deux questions : mon ami est-il solidaire de mes dettes sociales et est-ce que tous le mobilier de la maison n'est-il pas censé lui appartenir ?
Merci de votre aide.
Cordialement.